

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20150611-2015\_B261-DE  
Date de télétransmission : 17/06/2015  
Date de réception préfecture : 17/06/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 11 JUIN 2015  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2015\_B261**

**OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Solde 2013 de l'action SCOP ADREP inscrite dans le cadre de la programmation du PLIE**

Le 11 juin 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire au Château de Cadarache (Saint-Paul-lez-Durance), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 5 juin 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier - JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues - LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron - TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue, donne pouvoir à MALLIE Richard – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe — LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil, donne pouvoir à LEGIER Michel

**Excusé(e)s :**

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne

**Monsieur Michel BOULAN** donne lecture du rapport ci-joint.

**05\_3\_04**

NL

**BUREAU DU 11 JUIN 2015**

Rapporteur : Michel BOULAN

**Politique publique : Développement économique et emploi**

**Thématique** : Emploi et formation

**Objet** : Solde 2013 de l'action SCOP ADREP inscrite dans le cadre de la programmation du PLIE

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la compétence Insertion et Emploi inscrite dans le PLIE, la Communauté du Pays d'Aix subventionne des opérateurs locaux développant des projets spécifiques destinés à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des publics en difficulté participants du PLIE.

Dans le respect des engagements de la CPA envers les opérateurs, il convient de leur verser le solde des subventions votées en 2013 par le Bureau communautaire.

### **Exposé des motifs :**

Pour l'octroi des subventions versées par la CPA , le versement des subventions allouées dans le cadre du PLIE restent soumises aux modalités habituelles de paiement, à savoir :

\* un acompte de 70 % du montant total de la subvention votée est versé dès la signature de la convention avec l'opérateur,

\* le solde, imputé sur le budget N+1 est calculé et versé au vu de l'analyse du bilan quantitatif et qualitatif de l'action subventionnée.

Si le montant des dépenses afférentes à l'action est supérieur au montant subventionnable voté, la participation de la CPA n'est pas réévaluée ;

A contrario si le montant des dépenses est inférieur, la participation financière de la CPA est recalculée au prorata des dépenses effectivement réalisées et justifiées sur le montant des dépenses subventionnable voté.

En conséquence, après examen des documents produits par la SCOP ADREP pour l'action 2013-2014 « PROJECTIS 13 » il convient de lui verser un solde d'un montant de 4.459,85 €.

Structure	Action	Montant voté	Acompte 70 %	Solde final à mandater
SCOP ADREP	« Projectis 13 »	21 509,50	15 056,65	4 459,85

### **Visas:**

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2013\_B278 du Bureau communautaire du 27 juin 2013 autorisant le versement d'une subvention à la SCOP ADREP pour la mise en œuvre de l'action « PROJECTIS 13 » ;

VU la délibération n°2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la convention de partenariat entre la Communauté du Pays d'Aix et la SCOP ADREP relative à la mise en œuvre de l'action « PROJECTIS13 » et précisant les modalités de paiement ;

VU l'avis de la Commission Développement Économique et Emploi du 28 mai 2015 ;

---

**Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le versement du solde de la subvention 2013 attribuée à la SCOP ADREP aux dans le cadre de la programmation du PLIE pour un montant total de 4.459,85 € ;
  - **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération ;
  - **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne 90-6574 (*service 8*) qui représente les disponibilités nécessaires;
-

**2015\_B261**

**OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Solde 2013 de l'action SCOP ADREP  
inscrite dans le cadre de la programmation du PLIE**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014 modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**16 JUIN 2015**